



Union Nationale des Syndicats Autonomes

## COMPTE-RENDU du Conseil d'Administration de l'EPA Masse des Douanes

« Les comptes sont bons mais ! »

Le 4 avril s'est tenu un Conseil d'Administration (CA) de l'EPA Masse des Douanes, la séance a débuté par la lecture des déclarations liminaires.

Ce fût pour nous l'occasion de souhaiter la bienvenue à la nouvelle Présidente de l'EPA Masse et de lui faire connaître nos revendications concernant l'EPA Masse.

Au cours de cette séance l'UNSA Douanes a le plus souvent voté pour les propositions soumises à délibérations. Cela ne signifie pas pour autant que nous approuvons la politique de l'Etat et de la douane en matière de logement social. En particulier nous désapprouvons totalement que le retour sur les ventes de cités soit désormais fixé à 55 % du produit de la vente. Si nous recevions 100% de ce produit c'est autant de travaux qui pourraient être effectués ou autant de loyers qui pourraient être stabilisés !

Il y avait plusieurs points à l'ordre du jour de cette séance :

### I. POINTS DONNANT LIEU A DELIBERATION :

#### • POINTS GÉNÉRAUX :

- Approbation de l'ordre du jour du conseil d'administration (**délibération n° 1**):

Lors de la réunion de préparation au CA (Commission Restreinte), l'ensemble des représentants du personnel avait demandé la suppression d'un point sur les responsables et gardiens de cité. La nouvelle Présidente ayant accédé à cette requête, **l'UNSA Douanes a voté POUR.**

- Approbation du PV du CA du 13 novembre 2012 (**délibération n° 2**) :

Les remarques effectuées lors de la Commission Restreinte ayant été prises en compte, **l'UNSA Douanes a voté POUR.**

- Approbation du rapport annuel d'activité 2012 (**délibération n° 3**) :

Le Directeur de l'EPA Masse a ensuite présenté le rapport annuel d'activité 2012 et les perspectives 2013.

A cette occasion, le Directeur de l'EPA MASSE a précisé quelques éléments :

- les futures élections de l'EPA Masse;
- une étude est en cours par le bureau A1 de la DG pour définir clairement le périmètre du CT EPA Masse par rapport au CA. En effet, les lignes sont floues pour tout le monde sur qui peut décider quoi dans quelles instances;
- la mise en place d'une formation pour les élus nationaux et locaux ainsi que pour les services régionaux.

Au regard des éléments du rapport annuel d'activité, **l'UNSA Douanes a voté POUR**, mais cela ne veut pas dire que nous approuvons toutes les décisions prises par l'EPA Masse, simplement nous reconnaissons la sincérité du rapport. Nous n'avons d'ailleurs pas manqué de féliciter le service central pour le travail fourni tout au long de l'année et sa réactivité pour la mise à disposition de documents dès que nous les sollicitons.

**UNSA-DOUANES** – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 065 SUD 1 – 75012 PARIS

**Local DG** : 01.57.53.29.26 – **Portables** : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

**Courriel** : unsadouanes@gmail.com ou unsadouanes-dg@douane.finances.gouv.fr



## • POINTS JURIDIQUES ET ORGANISATIONNELS :

- Approbation de la reconduction de la convention de réservation signée avec la société PARME, pour 15 logements meublés, répartis sur l'ensemble du territoire national (*délibération n° 4*) :

**L'UNSA Douanes s'est ABSTENUE.** En effet, si nous saluons la réservation de logements (surtout en région parisienne où la situation est la plus tendue), nous sommes moins ravis d'apprendre en cours de CA que la convention est déjà reconduite sans avoir attendu l'avis des administrateurs du CA....

- Approbation de la passation d'une convention de réservation auprès de Paris Habitat pour un logement sis boulevard Davout à Paris 20ème (*délibération n° 5*) :

Malgré un coût du loyer très important (1068€ CC + 78€ de parking en option pour un T3 de 70m<sup>2</sup>), **L'UNSA Douanes a voté POUR.** En effet, la demande de logements en région parisienne étant conséquente, il faut pouvoir proposer le plus de logements possibles aux agents. Nous regrettons quand même ce loyer élevé inhérent à la région parisienne.

## • POINTS BUDGÉTAIRES ET FINANCIERS

- Approbation du compte financier 2012 (compte-rendu de la CAVC) (*délibération n°6*) :

**L'UNSA Douanes a voté POUR.** Il s'agissait là d'approuver la sincérité des comptes. L'UNSA Douanes approuve les comptes de l'EPA Masse sans aucune réserve, mais cela ne veut pas dire que nous approuvons la totalité des opérations budgétaires pour arriver à ce résultat (remises de cités, ...).

- Affectation du résultat net comptable de l'exercice 2012 (*délibération n°7*) :

**L'UNSA Douanes a voté POUR.** Il s'agissait de valider la réaffectation au budget d'une somme d'argent.

- Approbation de la décision modificative n° 1 au budget primitif 2013 (*délibération n°8*) :

**L'UNSA Douanes a voté POUR.** Ce point ne soulève aucune remarque de notre part. Cela permet d'ajuster le budget prévisionnel voté fin 2012 pour l'année 2013.

- Approbation de l'utilisation du CAS 2012 (*délibération n°9*) :

Cité	Estimation prévisionnelle du montant des travaux (1)	Montant du financement CAS déjà approuvé par le CA (2)	Reste à financer : Différence (1) – (2)	Proposition de financements complémentaires soumis au CA du 4 avril 2013	% de l'opération financée par le CAS
La Joliette (J et E)	2 633 000,00 €	0,00 €	929 797,00 €	535 775,00 €	93,03%
				210 594,00 €	
La Rochelle	1 200 000,00 €	899 076,74 €	300 923,26 €	300 000,00 €	99,92%
Le Havre	1 723 000,00 €	983 146,53 €	739 853,47 €	739 000,00 €	99,95%
Trinité	1 300 000,00 €	926 000,00 €	374 000,00 €	370 000,00 €	99,69%
<b>TOTAL</b>	<b>6 856 000,00 €</b>	<b>4 511 426,27 €</b>	<b>2 344 573,73 €</b>	<b>2 155 369,00 €</b>	

**L'UNSA Douanes a voté POUR,** malgré un retour sur les ventes en baisse chaque année (remboursement de 55% du produit de la vente des cités), ceci constitue une part importante affectée à la rénovation des cités douanières.

**UNSA-DOUANES** – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 065 SUD 1 – 75012 PARIS

**Local DG** : 01.57.53.29.26 – **Portables** : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

**Courriel** : unsadouanes@gmail.com ou unsadouanes-dg@douane.finances.gouv.fr



- Admissions en non valeur (**délibération n°10**) :

L'agence comptable centralisée de l'EPA MASSE propose deux créances en Admission en Non Valeur (ANV) :

N°1 : 3857,82 € **avec suivi** (tiers domicilié en France avec un compte localisé en Belgique)

N°2 : 416,77 € **sans suivi** (tiers décédé)

**TOTAL : 4274,59 €**

**L'UNSA Douanes a voté POUR.**

- Remise gracieuse (**délibération n°11**) :

La remise gracieuse concernait une créance d'un montant de 76,61 €. **L'UNSA Douanes a voté POUR.**

## **II. POINTS D'INFORMATION :**

### **• POINTS BUDGÉTAIRES ET FINANCIERS :**

- Le nouveau cadre budgétaire et comptable des opérateurs et des EPN (Établissements Publics Nationaux) :

Objectif du GBCP : mettre en conformité les principes de la comptabilité publique définis dans le RGCP avec les modalités d'organisation financière et budgétaire promues par la LOLF.

Les règles de la gestion budgétaire et comptable définies dans ce texte ont donc vocation à s'appliquer à toutes les structures et organismes majoritairement financés par des fonds publics.

Le budget voté comportera des états à la fois en autorisations budgétaires et en droits constatés.

- Le dispositif de contrôle interne comptable et financier :

L'Agence Comptable Centralisée (ACC) mettra en place dès cette année un contrôle comptable formalisé.

Les représentants de l'**UNSA Douanes**

**Annie BENEDETTI - Romain DESPOUY**  
**Vincent THOMAZO**

**UNSA-DOUANES** – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 065 SUD 1 – 75012 PARIS

**Local DG** : 01.57.53.29.26 – **Portables** : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

**Courriel** : unsadouanes@gmail.com ou unsadouanes-dg@douane.finances.gouv.fr



Les élections de l'EPA Masse approchent (30 mai 2013).  
Vous trouverez ci-dessous la liste des candidats UNSA Douanes au CA de l'EPA Masse

## Le 30 mai 2013 VOTEZ ET FAITES VOTER



1. BENEDETTI Annie, C2, RR Nantes (Pays de Loire)
2. DESPOUY Romain, AC1, BSE Sud Marseille (Marseille)
3. POLLET Hervé, C2, BHR ENBD La Rochelle (ENBD)
4. THOMAZO Vincent, CP, BSI Montmélian (Chambéry)
5. GADOULEAU Ingrid, C2, BSI Nice (Nice)
6. BICHARA Antoine, CP, Bureau Pointe à Pitre (Guadeloupe)
7. RUCART Sébastien, CP, Bureau BPS Sogaris (Roissy Fret)
8. GRANDU Sévrine, C2, CLI DRGC (DRGC Antilles Guyane)
9. HIBON Malko, ACP2, BSI ST2 Calais (Dunkerque)
10. CHAUVETTE Catherine, IR 3, GOLT DNRED Paris (DNRED)
11. BAFFOGNE Jean-Claude, CP, BSAM Hyères (DRGC Marseille)
12. MINET Jean-Yves, ACP1, BSI Mont Saint Martin (Lorraine)
13. N'GUYEN Claire, CP, BSI Frouzins (Midi-Pyrénées)
14. PAVAGEAU Christophe, CP, DG-D3 (DG)
15. LOURI Frida, C2, BSE Sud Orly (Orly)
16. JACQMIN Pierre-Yves, CP, BSE Bordeaux (Bordeaux)
17. BÉNÉDÉ Sabine, IR3, DR Rouen (Rouen)
18. DOUADY Benoît, AC1, BSI Poitiers (Poitiers)
19. LEDIEN Stéphane, CP, BSI Haguenau (Strasbourg)
20. LEBAS Delphine, C2, BSE Ferney Voltaire (Léman)
21. ALBA Thierry, C1, CROC Montpellier (Montpellier)
22. GUYON Marie-Alice, CP, Bureau Delle (Franche-Comté)
23. GASTELLIER Eddy, ACP2, BSI Toulon (Provence)
24. MOLINATTI Philippe, C1, BGC Lorient (DRGC Atlantique)

**UNSA-DOUANES** – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 065 SUD 1 – 75012 PARIS

**Local DG** : 01.57.53.29.26 – **Portables** : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

**Courriel** : [unsadouanes@gmail.com](mailto:unsadouanes@gmail.com) ou [unsadouanes-dg@douane.finances.gouv.fr](mailto:unsadouanes-dg@douane.finances.gouv.fr)

